

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_027

Objet : Autorisation au Syndicat mixte Flandre Lys pour solliciter l'inscription de projets au titre de l'enveloppe des "Projets d'Envergure Régionale" du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France - Année 2026

Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

Présents (58) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12) :

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

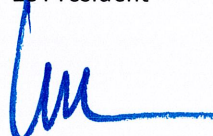
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 70

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_027

Objet : Autorisation au Syndicat mixte Flandre Lys pour solliciter l'inscription de projets au titre de l'enveloppe des "Projets d'Envergure Régionale" du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France - Année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et d'Actions de développement économique ;

Vu la loi n°2021-1104 du 21 août 2021 modifié portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu la délibération n°2025-01687 du 11 décembre 2025 adoptant la deuxième modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et notamment ses annexes B1, B2 et B3 ;

Vu le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Flandre Lys approuvé le 11 décembre 2019 et modifié le 07 octobre 2020 ;

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) dans sa dernière version applicable ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2010, prorogé le 9 juillet 2015, déclarant d'utilité publique le projet de mise à 2x2 voies de la RD 642 entre l'autoroute A25 et Hazebrouck ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 29 juillet 2021 déclarant d'utilité publique le projet de mise à 2x2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure ;

Considérant que le SRADDET des Hauts-de-France fixe au Syndicat Mixte Flandre Lys un taux de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers de 64,5 % sur la période 2021-2030 par rapport à la décennie 2011-2020 et crée une enveloppe représentant 1 335 hectares au bénéfice des territoires accueillant des projets d'envergure régionale ;

Considérant que la deuxième modification du SRADDET des Hauts-de-France a eu pour effet de sélectionner 63 projets représentant 981,8 hectares parmi l'enveloppe dédiée aux projets d'envergure régionale et qu'environ 353,2 hectares n'ont pas été octroyés ;

Considérant que le Conseil régional des Hauts-de-France a ouvert une deuxième vague de l'appel à projets « demande de classement au titre de projet d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France » pour l'année 2026 ;

Considérant que seules les structures porteuses de SCoT peuvent candidater à l'appel à projets « demande de classement au titre de projet d'envergure régionale dans le cadre du SRADDET Hauts-de-France » ;

Considérant que les projets de mise à 2x2 voies de la RD 642 sur plusieurs sections entre Méteren et Arques, l'extension de l'établissement Dubrulle-Downs à Sainte-Marie-Cappel et l'implantation de nouvelles activités sur la zone d'activités de la Blanche Maison à Bailleul constituent manifestement des projets stratégiques de rayonnement régional ;

Considérant que le démarrage effectif de ces projets sera compris entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2031 ;

Considérant que le SCoT Flandre Lys et le PLUi-H de Cœur de Flandre agglo en vigueur prévoient déjà la possibilité de réalisation de ces projets ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Syndicat mixte Flandre Lys à solliciter l'inscription des projets suivants au titre de l'enveloppe des "Projets d'Envergure Régionale" du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France :
 - projet de mise à 2x2 voies de la RD 642 pour les sections A25-Strazeele et Arques-Ebblinghem,
 - projet d'extension de l'établissement Dubrulle-Downs à Sainte-Marie-Cappel,
 - projet d'implantation de nouvelles activités sur la zone d'activités de la Blanche Maison à Bailleul,
- de prendre l'engagement de maintenir ces trois projets dans le PLUi-H.

Vote :

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 10 février 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Le Président,

Valentin BELLEVAL

